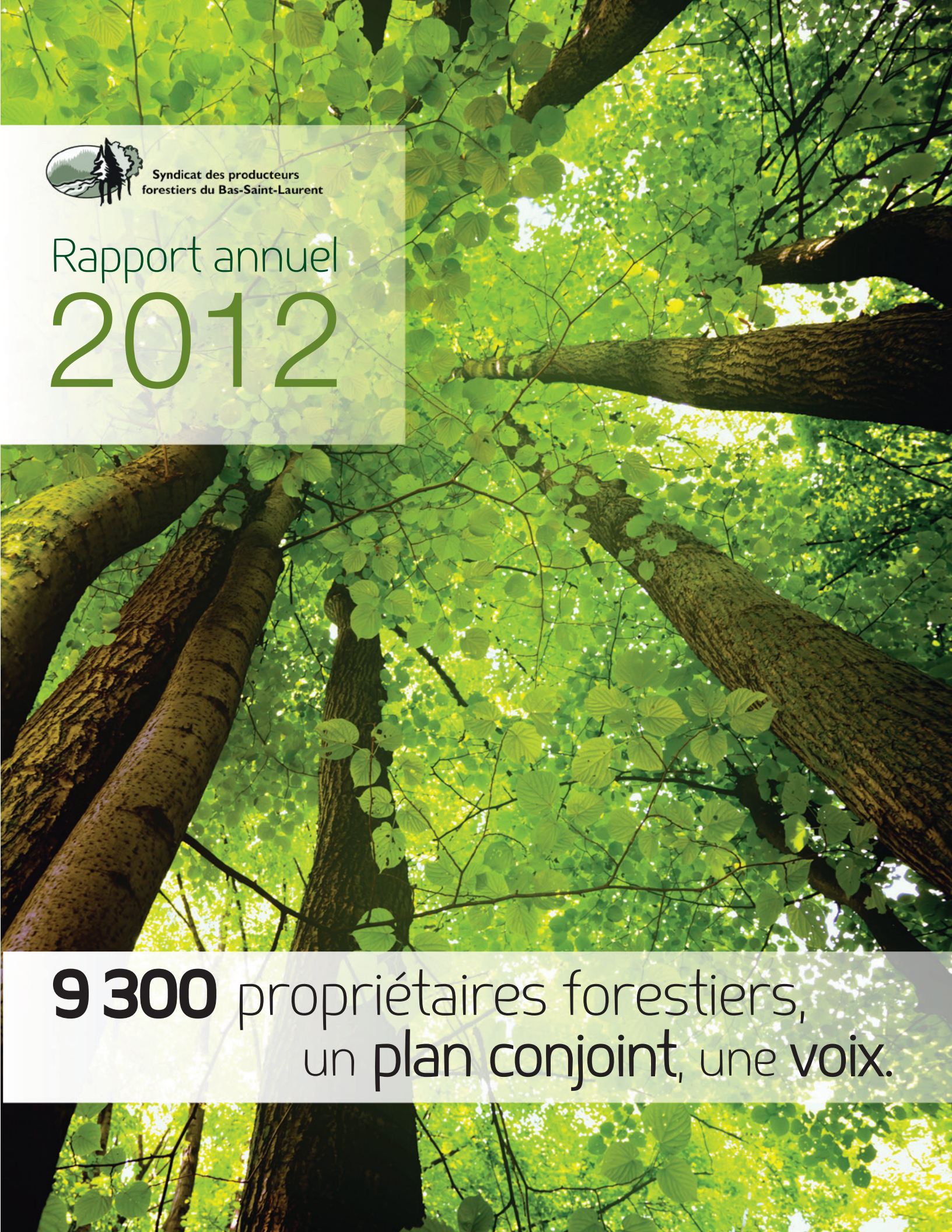

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Rapport annuel 2012

9 300 propriétaires forestiers, un **plan conjoint**, une **voix**.

Table des matières

Message du président 2

Le conseil d'administration et le personnel 3

La mise en marché 4

Perspectives 2013 8

La mise en valeur des forêts privées 10

La vie syndicale 13

Message du président de la FPFQ 16

9 300 propriétaires forestiers,
un **plan conjoint**, une **voix**.

Le Syndicat rassemble les 9 300 propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent autour des grands principes qui font la force du syndicalisme agricole et forestier : l'action collective, la démocratie, l'unité et l'équité. Réunis au sein de leur organisation syndicale, ils parlent d'UNE SEULE VOIX pour défendre leurs intérêts sociaux et économiques auprès des pouvoirs politiques et des instances publiques. Regroupés grâce au plan conjoint, ils deviennent UN SEUL ET MÊME VENDEUR pour développer collectivement la mise en marché de leurs produits.

9 300 PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Les propriétaires forestiers de la région ont fondé le Syndicat des producteurs forestier du Bas-Saint-Laurent pour créer un outil collectif de représentation. À travers lui, ils parlent d'une seule voix auprès des acheteurs et des instances politiques et gouvernementales.

LES ASSEMBLÉES DE SECTEUR

Le territoire du Plan conjoint est divisé en sept secteurs où le Syndicat tient, chaque année, des assemblées en prévision de l'assemblée générale annuelle. C'est lors de ces assemblées que sont élus les administrateurs et les délégués.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PLAN CONJOINT

Le Syndicat a l'obligation de tenir deux assemblées générales annuelles : celle des membres et celle des producteurs forestiers visés par le plan conjoint. Lors de ces assemblées sont adoptés le rapport des activités et les états financiers. Ces assemblées se tiennent la même journée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est formé de 10 producteurs forestiers élus lors des assemblées de secteur. Il a pour mandat de voir au suivi des décisions prises en assemblée générale, de même qu'à l'administration du Plan conjoint de mise en marché collective et du Syndicat.

DÉLÉGUÉS

Le Syndicat est tenu d'élire les délégués dans chacun des secteurs, du territoire du plan conjoint, à raison d'un délégué par groupe de 100 producteurs ou fraction majoritaire de 100 producteurs. À l'assemblée générale du plan conjoint, ceux-ci ont pour mandat de prendre position sur les dossiers qui concernent la mise en marché des bois.

Message du président

9 300 PROPRIÉTAIRES FORESTIERS, UN PLAN CONJOINT, UNE VOIX

Né de l'action collective de l'ensemble des propriétaires forestiers depuis près de 55 ans, dans des conditions souvent difficiles, le Syndicat a mené plusieurs dossiers de front au fil des ans, dont la création et le maintien des programmes d'aide à l'aménagement ainsi que l'établissement d'usines en région, pour n'en nommer que quelques-uns. Le maintien de l'équité dans la mise en marche et la promotion des intérêts de l'ensemble des producteurs ont toujours été, et sont toujours, les principes directeurs qui guident notre organisation.

La dernière année aura été marquée, entre autres, par la mise en œuvre de plusieurs décisions annoncées par le ministère des Ressources naturelles, lors du Rendez-vous de la forêt privée de mai 2011. Parmi celles-ci, la décision 19, qui vise la reconnaissance du modèle d'affaires des groupements forestiers, est certainement celle dont les effets ont modifié le plus radicalement l'environnement dans lequel évolue notre organisation. À l'automne, les producteurs détenant des conventions d'aménagement devaient faire leur demande personnelle de contingent, suite à la décision du conseil d'administration d'appliquer intégralement son règlement en vigueur sur les contingents. La réponse fut bonne et nous vous en remercions. Dans la même optique, l'année 2013 sera aussi témoin de changements et marquera, quant à elle, une période de transition pour plusieurs. L'application de la nouvelle procédure d'émission des contingents de mise en valeur, adoptée en fin d'année, nécessitera une période de rodage pour les producteurs, les conseillers forestiers et bien sûr, pour votre syndicat.

Bien que ces changements préoccupent certains d'entre vous, il ne faut pas oublier l'incertitude toujours présente concernant le renouvellement des enveloppes dédiées à l'aménagement de nos boisés pour 2013-2014. Pour réaliser leurs travaux sylvicoles, les producteurs comptent sur le *Programme d'aide à la mise en valeur*, mais aussi sur les programmes de création d'emplois et d'investissement sylvicole qui, je vous le rappelle, représentent une somme annuelle de 6 745 000 $ pour les régions du Bas-Saint-Laurent de la Gaspésie – Les-Îles. Malgré la reconduction intégrale du *Programme de création d'emplois,* au printemps 2012, suite à des pressions politiques effectuées auprès de l'ex-ministre des Ressources naturelles, M. Clément Gignac, de fortes rumeurs circulent toujours quant à l'avenir incertain de ces mesures d'aide. Le Syndicat poursuivra ses efforts de représentation politique pour le maintien des sommes dédiées aux deux régions.

Il ne faudrait surtout pas passer sous silence votre implication et mobilisation, au printemps dernier, dans le dossier de la mise à jour du *Programme de remboursement des taxes foncières* (PRTF). L'envoi massif de cartes postales aux députés de la région fut plus que remarqué. Vous avez constitué une grande partie des milliers de producteurs à travers le Québec qui ont participé à cette « opération », initiée par la Fédération des producteurs forestiers du Québec. Le programme fut révisé, mais le changement de gouvernement a retardé son adoption par le Conseil des ministres. Le Syndicat vous encourage à poursuivre dans cette voie et à participer à la vie syndicale de notre organisation, c'est une façon de choisir votre avenir et celui des générations futures.

Au niveau de la mise en marché des bois à pâtes, papiers et panneaux, l'année 2012 aura été plutôt difficile. La suspension de la réception des bois résineux chez F.F. Soucy de Rivière-du-Loup, en janvier, et la fermeture définitive de l'usine d'Emballages RockTenn de Matane, le mois suivant, annonçaient une perte de revenus significative pour les producteurs et leur organisation syndicale. Ces deux marchés représentant environ 26 % du chiffre d'affaires enregistré en 2011. Toutefois, les efforts de diversification de marché ont limité le recul à 16 % et l'adoption d'une série de mesures de réduction budgétaire a permis de s'ajuster à cette décroissance et de terminer le présent exercice avec un surplus financier.

Dans cette lancée, je me permets de faire appel à nouveau à la solidarité et l'implication de tous les propriétaires forestiers de notre plan conjoint qui, je vous le rappelle, lorsque réunis au sein de leur organisation syndicale, forment une voix forte pour défendre leurs intérêts collectifs.

Robin Breton, président
Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conscients de l'importance de leur rôle, les administrateurs du Syndicat voient à la saine administration du Plan conjoint des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent et traite de tout dossier visant à défendre les intérêts des propriétaires de boisés. La dernière année aura été marquée par un changement au niveau de la gouvernance, soit par la nomination de M. Robin Breton, à la présidence, et de M. Laval Mailloux, à la vice-présidence. Notons aussi l'arrivée de M. Jamie St-Laurent comme représentant à la relève.

De gauche à droite : Pierre Rivard, Marc-André Rioux, Jamie St-Laurent, Robin Breton, Serge Imbeault, Richard d'Auteuil, Réal Morin, Stéphane Deschênes, Hilaire Tremblay, Laval Mailloux, Daniel Boucher.

* **Robin Breton**, Pohénégamook Secteur 7	*Président*
* **Laval Mailloux**, Esprit-Saint Secteur 4	*Vice-président*
Serge Imbeault, Saint-Léon-le-Grand Secteur 1	
* **Hilaire Tremblay**, L'Ascension-de-Patapédia Secteur 1	
Richard d'Auteuil, Saint-Léandre Secteur 2	
Stéphane Deschênes, Saint-Gabriel Secteur 3	
Pierre Rivard, Saint-Anaclet Secteur 4	
Marc-André Rioux, Trois-Pistoles Secteur 5	
* **Réal Morin**, Saint-Arsène Secteur 6	
Daniel Boucher, Biencourt Secteur 7	

** Membres du comité exécutif*

LE PERSONNEL

Quotidiennement, les propriétaires de boisés peuvent faire appel aux services du Syndicat par le biais de son personnel soucieux de participer à la pleine réalisation des missions de l'organisation. L'année 2012 a été marquée par l'arrivée au sein de l'équipe d'une nouvelle coordonnatrice à l'information, Mme Émilie Tremblay, en remplacement de Mme Nancy Proulx, qui a été au service du Syndicat et des producteurs durant 11 ans, et par le changement de fonctions de M. Denis Vignola, qui assume désormais le poste de coordonnateur à la mise en marché.

Yves Bell, ing.f.,
directeur général

Jean-François Dubé, ing.f.,
adjoint à la direction générale

Pauline Charron,
adjointe administrative

Nancy Proulx,
coordonnatrice à l'information (jusqu'à juin 2012)

Émilie Tremblay,
coordonnatrice à l'information (depuis juillet 2012)

François Ouellet,
coordonnateur-terrain

Gaston Fiola,
coordonnateur-terrain

Robin Lavoie,
coordonnateur à la mise en marché (jusqu'à mars 2012)

Denis Vignola,
coordonnateur à la mise en marché (depuis avril 2012)

Jean-Pierre Bellavance,
technicien en administration

Jean-Louis Gonthier,
opérateur à l'informatique

Louise Therriault,
responsable de l'analyse des dossiers au certificat de producteur forestier et de la vérification des relevés de paiement aux producteurs et transporteurs

La mise en marché

COUP D'ŒIL SUR LES FAITS SAILLANTS

Le début de l'année 2012 a été marqué par deux évènements majeurs quant aux activités de mise en marché du Syndicat. D'abord, la papetière F.F. Soucy S.E.C. de Rivière-du-Loup, propriété de Papiers White Birch, qui était à ce moment sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers, décidait unilatéralement de mettre terme au contrat la liant à notre organisme, qui devait se terminer au 31 décembre 2013. Au mois de février, ce fut au tour d'Emballages RockTenn d'annoncer la fermeture définitive de sa cartonnerie de Matane. Combinées, les ventes à ces usines en 2011 représentaient 26 % de la valeur totale des bois mis en marché par le Syndicat pour la même année. Il va sans dire que la perte de ces clients annonçait une nouvelle année remplie de défis.

Dans ce contexte difficile, les livraisons de bois à destination des usines de pâtes, papiers et panneaux de particules du Syndicat ont tout de même atteint la valeur de 7 168 274 $, ce qui représente une baisse de 16,8 % en comparaison de 2011. Ainsi, la perte de marchés a été en partie compensée par des ententes bonifiées avec certains acheteurs toujours actifs sur le territoire ainsi que par des contrats ponctuels avec de nouveaux consommateurs de fibre.

En ce qui concerne la biomasse forestière, la fermeture de l'usine d'Emballages RockTenn, à Matane, a également causé une baisse majeure de la vente de ce produit puisqu'il s'agissait du plus gros consommateur en 2011. Malgré tout, 5 785 tmh ont trouvé preneurs. À ce chapitre, l'année 2012 a été marquée par la ratification de plusieurs nouvelles conventions de mise en marché avec de nouveaux acheteurs, dont le Groupement forestier de Témiscouata inc., M. Raymond d'Auteuil de St-Jean-de-Dieu (chaufferie communautaire) ainsi que par le renouvellement d'ententes existantes, entre autres, avec la Coopérative forestière de la Matapédia.

Il est aussi important de mentionner que le conseil d'administration a pris une orientation majeure en regard de la mise en marché de la biomasse forestière en lien avec la croissance de cette filière. Il a été convenu d'établir un système de péréquation pour la livraison de biomasse sous forme de rondins. Ainsi, le prix offert aux producteurs ayant accès aux marchés a été fixé à 19,16 $/tmh, net de prélevés et de transport.

Concernant le secteur du sciage, le dernier exercice a été marqué par une stabilisation des ventes par les producteurs après une hausse significative de 15,6 %, entre 2010 et 2011. Les volumes livrés en 2012 ont atteint 843 090 mca, ce qui représente une légère hausse de 1,4 % par rapport à 2011.

À la lumière des pertes de marchés effectives, le conseil d'administration s'était fixé comme objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire pour l'année 2012. Plusieurs mesures ont été prises, dont un réaménagement des tâches et de certains postes au sein de l'organisation ainsi qu'une réduction du nombre de parutions du journal *Perspectives Forêts,* pour ne nommer que celles-ci. Le conseil d'administration et la direction sont aujourd'hui heureux d'annoncer que cet ambitieux objectif a été atteint.

En effet, les résultats financiers du Syndicat sont demeurés positifs pour une deuxième année consécutive avec un excédent enregistré de 43 643$, qui représente un revenu net d'exploitation de 0,6 %. En cours d'année, les frais d'administration ont connu une baisse de 5,6 %, par rapport à 2011, pour se situer à 794 245 $. Ils représentent 11,08 % du montant des ventes, une légère augmentation de 1,32 %, en comparaison de 2011 où ils se chiffraient à 9,76 %, et ce, malgré une contraction de 16,8 % des ventes.

Tableau 1

BOIS À PÂTES, PAPIERS ET PANNEAUX - PRIX FINAL 2012 AU CHEMIN

ESSENCES	FAÇONNAGE	UNITÉ DE MESURE	PRIX MOYEN (avant transport et autres contributions)	PRIX FINAL 2012
Résineux (F.F. Soucy)	Rondins (2,44 mètres)	mca	33,58 $	21,65 $
Résineux (Twin Rivers)	Rondins (2,44 mètres)	tmh	50,00 $	26,00 $
Pins, mélèze	Rondins (2,44 mètres)	tmh	40,50 $	26,00 $
Feuillus mous	Rondins (2,44 mètres)	tmh	42,52 $	28,00 $
Feuillus mous FSC	Rondins (2,44 mètres)	tmh	44,22 $	28,65 $[1]
Feuillus durs	Rondins (2,44 mètres)	tmh	49,09 $	34,50 $
Feuillus mélangés (1 jan. au 26 fév.)	Arbres en longueur	tma	62,03 $	54,00 $
Feuillus mélangés (à compter du 27 fév.)	Arbres en longueur	tmh	32,89 $	25,01 $

[1] Suite à la ratification de l'entente avec Tembec, une majoration de 0,02 $/tmh sera payée en 2013.
Note générale : Le fonds de roulement n'est pas inclus dans les prix. Résineux : 0,62 $/mca. Feuillus : 0,91 $/tmh et 1,51 $/tma.s

Prix des bois à pâtes, papiers et panneaux

De façon générale, les prix offerts par l'agence de vente en 2012 sont demeurés les mêmes qu'en 2011. Une différence notable a toutefois été causée par la fermeture de l'usine d'Emballages RockTenn de Matane, qui était le seul client du Syndicat pour la production d'arbres en longueur. Un important inventaire de ce type de bois avait été produit avant la fin annoncée des activités de cet acheteur. Pour écouler cet inventaire, le Syndicat à fait affaire avec deux entreprises distinctes, J.D. Irving ltd. et HF Import/Export inc. Celles-ci, plutôt que d'effectuer un achat sur une base anhydre (tma), ont préféré utiliser le tonnage métrique humide (tmh), ce qui explique l'écart de prix observé au tableau 1.

Concernant la reconnaissance des coûts de la certification forestière, une majoration de 0,02 $/tmh de la valeur des bois certifiés sera effectuée selon l'entente convenue avec Tembec.

Livraison aux usines

La quantité totale de bois mise en marché en 2012 par les producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent aux différentes usines de transformation, toutes utilisations confondues, s'élève à 638 471 mcs, ce qui représente une légère baisse de 1,9 % par rapport à 2011 (650 867 mcs). En terme de valeur, la production globale représente 32,49 M$, comparativement à 33,18 M$, en 2011, et à 66,78 M$ avant le début de la présente crise forestière, en 2005.

Le marché des pâtes, papiers et panneaux

Le tableau 2 présente les quantités livrées par groupe d'essences et par usine. Les principaux écarts avec l'année précédente se situent au niveau des usines d'Emballages RockTenn à Matane (fermeture) et de F.F. Soucy S.E.C à Rivière-du-Loup (arrêt des achats). Une légère augmentation des masses livrées en tonne métrique humide (tmh) s'explique principalement par la livraison d'arbres en longueur, initialement destinés à l'usine de RockTenn à Matane, à HF Import/Export et à J.D. Irving Ltd, ainsi que par une hausse des volumes contractuels avec l'usine de Tembec.

Il est à noter que plusieurs nouvelles conventions de vente ont été convenues avec de nouveaux clients. Principalement, les ententes avec J.D. Irving Ltd et HF Import/Export inc. avaient pour objectif de liquider les inventaires d'arbres en longueur présents en début d'année. HF Import/Export inc. se spécialise dans l'exportation de copeaux à destination de la Turquie.

Aussi, l'agence de vente a convenu de nouvelles ententes portant sur la vente de biomasse forestière, entre autres, avec le Groupement forestier de Témiscouata inc. et M. Raymond d'Auteuil de Saint-Jean-de-Dieu (chaufferie communautaire).

Dernier élément, d'un commun accord avec l'entreprise Tembec, un point de livraison a été établi à la Scierie Saint-Fabien inc. Un peu plus de 250 tmh de bois répondant aux critères de façonnage de l'usine y ont été livrés en cours d'année.

La figure 1 présente l'importance relative des groupes d'essences mis en marché pour la catégorie d'utilisation des pâtes, papiers et panneaux. Le plus important demeure, cette année, le groupe des feuillus durs avec un peu plus de la moitié des livraisons (54 %).

Figure 1

RÉPARTITION DES ESSENCES LIVRÉES EN 2012

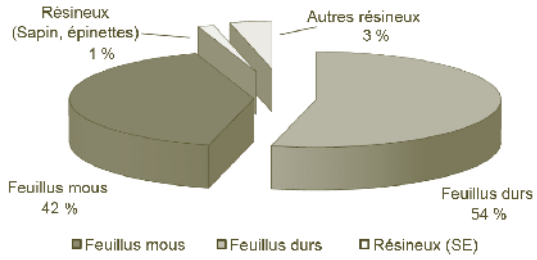

Tableau 2

QUANTITÉS LIVRÉES AUX USINES EN 2012

Usines	Type de produit	Unité	Quantités livrées en 2012						Livrées 2011
			Biomasse	Résineux	Autres résineux	Feuillus mous	Feuillus durs	Total	
Coopérative forestière de la Matapédia	Biomasse sous forme de rondins (6pi à 9pi) Résineux et feuillus	tmh	2 500					2 500	1 584
Emballages RockTenn	Biomasse brute Résineux et feuillus	tmh	199					199	8 426
Groupement forestier de Témiscouata	Biomasse brute Résineux et feuillus	tmh	2 966					2 966	-
Raymond d'Auteuil (Saint-Jean-de-Dieu)	Biomasse sous forme de rondins (6pi à 9pi) Résineux et feuillus	tmh	120					120	-
Charbons de bois franc Basques	Bois de 8pi et de 4pi Érable à sucre et bouleau jaune	tmh					1 746	1 746	770
Emballages RockTenn	Arbres en longueur Feuillus durs Feuillus mous	tma				70	154	224	12 917
Emballages RockTenn	Bois de 8pi Feuillus durs Feuillus mous	tmh						-	5 631
F.F. Soucy	Bois de 8pi Sapin, épinettes	mca		3 789				3 789	29 921
HF Import/Export inc.	Arbres en longueur Feuillus durs	tmh					3 388	3 388	-
J.D. Irving Limited	Arbres en longueur Feuillus durs	tmh					9 311	9 311	-
Norampac-Cabano	Bois de 8pi Tremble, peupliers Bouleaux Autres feuillus	tmh				32 661	23 705 22 330	78 696	81 360
Twin Rivers inc.	Bois de 8pi Sapin, épinettes Tremble pur	tmh		163		31		194	4 718
Tembec-Matane	Bois de 8pi Tremble, peupliers Non-certifié Certifié FSC	tmh				16 004 12 891		16 004 12 891	7 363 6 878
Uniboard Canada	Bois de 8pi	tmh			5 533	39	20 416	25 988	30 956
Total		tmh	5 785	163	5 533	61 626	80 895	154 002	147 686
Total		tma				70	154	224	12 917
Total		mca		3 789				3 789	29 921

La mise en marché

La mise en marché du sciage et du déroulage

L'année aura été marquée par un raffermissement de la demande des produits de bois résineux. En effet, l'indice composé de différents types de bois d'œuvre « Random Lenght » est passé d'environ 275 $ US/mpmp en janvier pour terminer l'année à un peu plus de 375 $ US/mpmp. Le maintien de ce prix au dessus du seuil de 355 $ US/mpmp permettrait aux transformateurs de ne plus avoir à débourser de droits compensateurs à l'exportation, ce qui représente une excellente perspective pour notre industrie forestière régionale. Malheureusement pour les producteurs, l'amélioration des marchés des produits finis a tardé à se faire sentir en région au niveau des prix des bois ronds. Plusieurs ont alors préféré vendre leur production hors région ou hors province, là où les prix offerts ont augmenté plus tôt en cours d'année.

Le tableau 3 présente l'évolution des quantités et des prix moyens aux usines pour les dernières années. On constate que suite à une hausse significative de 15,6 % entre 2010 et 2011, les ventes globales se sont stabilisées pour terminer l'année 2012 avec une légère remontée de 1,4 %. La valeur moyenne à l'usine, toutes essences confondues, a quant à elle été entraînée à la hausse par l'augmentation des livraisons du groupe « SEPM » (sapin, épinettes, pin gris et mélèze). Elle a également dépassé le seuil des 30 $/mca, niveau qui n'avait pas été observé depuis 2006.

Sapin et épinettes

Ce groupe d'essences est le seul à avoir connu une augmentation des ventes en 2012. La hausse a été suffisamment importante pour compenser le recul des autres groupes d'essences. L'augmentation a été de 19,9 %, par rapport à 2011, après avoir crû de 32,1 %, entre 2010 et 2011. Les volumes transigés sont de 537 343 mca ou 327 879 mcs. Il est toutefois paradoxal de constater que la valeur des bois ronds ait subi une baisse du prix moyen livré à l'usine de 0,82 $/mca, soit 2,5 %, et ce, malgré la hausse fulgurante du prix pour le bois scié. La consolidation des usines de sciage et la disparition de plusieurs acheteurs peuvent expliquer en grande partie cet écart.

Feuillus mous

Une détérioration a été observée dans la mise en marché des feuillus mous de qualité sciage. Les volumes livrés ont diminué de 50 763 mca par rapport à 2011, ce qui représente une diminution de 18,8 %. Ici aussi, le prix moyen offert par les usines a diminué pour s'établir à 24,57 $/mca en 2012, une baisse de 0,51 $/mca (2,0 %) par rapport à 2011. Bien que la construction résidentielle aux États-Unis ait connu une certaine relance en 2012, la consommation, secteur économique dont dépend majoritairement ce groupe d'essences, est demeurée stagnante. Les marchés pour les sous-produits de ce groupe d'essences se sont toutefois stabilisés comparativement à 2011, année où la grève des employés de l'usine Tembec de Matane avait causé des perturbations à ce niveau.

Feuillus durs

Un recul des volumes mis en marché est constaté pour une deuxième année consécutive pour ce groupe d'essences. On peut affirmer que la disparition d'un important transformateur régional est un des facteurs expliquant cette situation. La diminution de 23 749 mca des volumes transigés représente une importante baisse de 26,0 % par rapport à 2011. Il s'agit du plus faible niveau de mise en marché depuis 2009, année culminante de l'actuelle crise forestière. L'augmentation notable des prix offerts (14,1 %) permet toutefois de demeurer optimiste pour l'année à venir.

Autres résineux

Les quantités d'autres résineux livrées aux usines en 2012 ont aussi diminué de 14,8 %, par rapport à 2011, pour s'établir à 22 325 mca. Les prix sont toutefois demeurés stables avec une baisse minime de 0,12 $/mca, soit 0,4 %. Le passage de l'ouragan Sandy sur la côte nord-est des États-Unis a toutefois créé une forte demande pour les produits de cèdre en fin d'année. Plusieurs usines sont actuellement à la recherche de bois de cette essence et les prix offerts sont intéressants. Les effets positifs de cette soudaine demande accrue ne seront toutefois mesurables que l'année prochaine.

Tableau 3

BOIS DE SCIAGE - VOLUMES TRANSIGÉS ET PRIX MOYENS À L'USINE - MÈTRE CUBE APPARENT

Groupes d'essences	2012		2011		2010		2009		2008		2007	
	Volumes	Prix moyen à l'usine	Volumes	Prix moyen à l'usine	Volumes	Prix moyen à l'usine	Volumes	Prix moyen à l'usine	Volumes	Prix moyen à l'usine	Volumes	Prix moyen à l'usine
Résineux	537 343	32,16 $	448 060	32,98 $	339 185	30,31 $	318 391	26,80 $	289 708	29,10 $	485 585	32,94 $
Feuillus mous	219 214	24,57 $	269 977	25,08 $	265 572	24,66 $	132 050	23,32 $	259 995	24,69 $	310 966	23,74 $
Feuillus durs	67 505	30,27 $	91 254	26,52 $	92 150	27,43 $	55 613	28,72 $	88 203	26,62 $	114 422	27,48 $
Autres résineux	19 028	32,38 $	22 325	32,50 $	22 276	30,25 $	16 798	32,03 $	20 995	31,63 $	28 758	32,11 $
TOTAL	**843 090**	**30,04 $**	**831 616**	**29,69 $**	**719 183**	**27,85 $**	**522 852**	**26,30 $**	**658 901**	**27,11 $**	**939 731**	**29,21 $**

Possibilité forestière

La baisse globale des ventes, toutes utilisations confondues, a été réduite en grande partie par l'augmentation substantielle des livraisons du groupe d'essences « SEPM » et « Autres résineux ». On constate ainsi une baisse du niveau de récolte de 0,8 % passant de 45,1 % de la possibilité forestière totale en 2011, à 44,3 % en 2012. À noter que les essences feuillues ont connu une diminution du prélèvement de 5,4 % et de 5,6 % pour les feuillus mous et les feuillus durs respectivement. Le niveau de récolte du groupe « SEPM » a quant à lui augmenté de 5,5 %. Celui-ci représente le taux de prélèvement par groupe d'essences le plus élevé avec 53,7 % du maximum admissible, et ce, malgré les difficultés actuelles vécues dans la mise en marché des bois de faible qualité et diamètre. À la lumière de ce constat, il est évident que la forêt privée peut occuper une place beaucoup plus importante à titre de fournisseur de fibre, d'autant plus que les résultats préliminaires du calcul de possibilité forestière en cours de réalisation, dans le cadre de la mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV), tendent à démontrer que les efforts d'aménagement des dernières années commencent à porter leurs fruits et que celle-ci devrait être revue à la hausse.

Tableau 4

POSSIBILITÉ FORESTIÈRE - MÈTRE CUBE SOLIDE
Compilation du 1er janvier au 31 décembre 2012

Groupes d'essences		Volumes transigés Pâtes et papiers	Volumes transigés Panneaux	Volumes transigés Sciage	Bois de chauffage [4]	Total pâtes, panneaux et sciage	Possibilité forestière annuelle Horizon de 0 à 30 ans	% de la possibilité forestière	% comparatif 2011
Résineux	*Sapin, épinettes, pin gris, mélèze*	2 480	0	330 260	2 225	334 965	623 600	53,7 %	48,2 %
Autres résineux	*Cèdre, pin blanc, pin rouge*	0	6 363	8 513	2 225	17 101	68 500	25,0 %	22,5 %
Feuillus mous	*Tremble et peupliers*	61 721	39	122 459	8 240	192 459	489 200 [1]	39,3 %	44,7 %
Feuillus durs	*Érables, bouleaux et hêtre*	40 263	30 324	36 043	45 000	151 630	388 900 [2]	39,0 %	44,6 %
Total		**104 464**	**36 726**	**497 275**	**57 690**	**696 155**	**1 570 200** [3]	**44,3 %**	**45,1 %**

Notes :
[1] Inclus Pet, Peb et Peg
[2] Ce volume tient compte de la disponibilité de l`érable pour le sciage, soit 50%.
[3] Inclus les volumes conjoncturels
[4] Données issues d'un sondage effectué en 2002 par l'Agence régionale de mise en valeur. Pour le présent tableau, le territoire exclut la MRC Kamouraska et inclut la partie ouest de la MRC Avignon.

Tableau 5

DISTRIBUTION DES VOLUMES EN 2012 PAR MRC - MÈTRE CUBE SOLIDE

MRC	Pâtes, papiers, panneaux, déroulage et sciage				
	Total 2012	Écart en % 2012 vs 2011	Total 2011	Écart en % 2011 vs 2010	Total 2010
HAUTE-GASPÉSIE	37	-99 %	2 655	249 %	760
AVIGNON	16 391	-15 %	19 216	-21 %	24 309
MATAPÉDIA	129 445	8 %	119 997	10 %	109 316
MATANE	51 936	63 %	31 943	12 %	28 486
MITIS	104 956	-22 %	135 292	133 %	58 008
RIMOUSKI-NEIGETTE	62 216	-32 %	91 555	16 %	78 846
BASQUES	50 624	33 %	38 033	1 %	37 785
RIVIÈRE-DU-LOUP	45 770	—	45 783	7 %	42 950
TÉMISCOUATA	177 096	6 %	166 393	3 %	161 599
TOTAL	**638 471**	**-2 %**	**650 867**	**20 %**	**542 059**

› *Suite de la section « La mise en marché »*

Évaluation périodique des activités du Syndicat

Le 15 mai dernier, à l'Hôtel Le Navigateur de Rimouski, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) initiait, au cours d'une séance publique, l'évaluation des interventions du Syndicat dans la mise en marché du bois par le Plan conjoint qu'il est chargé d'administrer. Il s'agit du quatrième exercice d'évaluation périodique quinquennale.

Malgré les fermetures temporaires ou permanentes d'usines, la concentration de l'industrie forestière et la mauvaise situation financière de certains clients, le Syndicat a réussi à atteindre totalement ou partiellement les objectifs fixés. Plusieurs actions concrètes, soulevées par la RMAAQ, en témoignent :

- Le Syndicat a déployé de nombreux efforts pour organiser la mise en marché, entre autres, lors de la collecte et la diffusion d'information sur l'état des marchés et les initiatives pour trouver de nouveaux débouchés.
- Le Syndicat a mis en branle différents projets qui ont contribué à l'amélioration de la gestion du transport.
- Le Syndicat a élaboré un plan de communication efficace adapté aux différents publics cibles.
- Le Syndicat a encouragé la relève forestière via de nombreuses initiatives.

Les recommandations de la RMAAQ pour les cinq prochaines années :

- Poursuivre le développement de ses relations d'affaires avec les acheteurs en favorisant une approche gagnant-gagnant.
- Poursuivre ses démarches visant à favoriser la certification des pratiques forestières de ses producteurs.
- Poursuivre ses efforts afin de favoriser l'intégration des nouveaux propriétaires forestiers à une exploitation maximale et durable des boisés.
- Maintenir et intensifier la coopération et la synergie avec les industriels forestiers et les autres intervenants impliqués afin d'accélérer le développement de la mise en valeur du potentiel des boisés privés.
- Maintenir et augmenter les efforts de recherche et de diversification des marchés en collaboration avec la Fédération des producteurs forestiers du Québec, les instituts de recherche et les spécialistes du secteur.

Pour consulter l'intégralité du rapport, rendez-vous au : http://www.rmaaq.gouv.qc.ca/ dans la section Évaluation périodique / Répertoire des rapports d'évaluations périodiques.

Abandon du concept de contingent regroupé

Le 19 septembre dernier, le conseil d'administration a résolu d'appliquer intégralement le Règlement sur les contingents des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (L.R.Q., c. M-35.1 r.38), et ce, dès la prochaine saison de production 2013.

Suite à de nombreuses plaintes reçues ces dernières années, notamment quant aux articles 4, 6 et 14 de ce règlement, et au transfert significatif d'une grande proportion de la clientèle du volet d'aide individuelle du programme de mise en valeur vers le volet regroupé, engendré par l'application de la décision 19 prise lors du Rendez-vous de la Forêt privée, qui oblige les groupements forestiers à se retirer de l'offre de l'aide individuelle, le conseil d'administration en est venu à la conclusion qu'un changement majeur s'imposait.

La décision prise de revenir aux fondements de base et légaux, quant à la répartition des contingents, devenait nécessaire afin d'assurer l'avenir du Plan conjoint et de la mise en marché collective, et ce, dans l'intérêt de l'ensemble des producteurs. Cette décision permettra au Syndicat d'assumer pleinement ses responsabilités en regard des pouvoirs qui lui ont été délégués afin de permettre une mise en marché efficace, ordonnée et équitable, tout en permettant de clarifier les rôles des différents intervenants en forêt privée soient, l'aménagement et la mise en marché.

DÉFIS ET PERSPECTIVES 2013

L'année 2012 s'est montrée plutôt difficile sur le plan de la mise en marché considérant la perte de deux importants clients. La prochaine année annonce, quant à elle, plusieurs changements au niveau des façons de faire du Syndicat. Le principal défi portera évidemment sur l'abandon du concept de contingent regroupé. Pour assurer une transition harmonieuse, le Syndicat aura besoin de la participation de l'ensemble des producteurs ainsi que de la collaboration des différents conseillers forestiers du territoire.

La mise en place de l'outil qu'est le contingent de mise en valeur représente un défi tout aussi intéressant. Son implantation vise à répondre aux préoccupations quant à la réalisation des travaux d'aménagement forestier. Les modalités d'émission de ces contingents ont été adoptées et seront prochainement présentées aux divers conseillers forestiers. Des explications ont aussi été rendues disponibles aux producteurs via le journal *Perspectives Forêts,* à l'hiver, et le seront à nouveau dans l'édition d'été.

La mise en marché

La recherche de nouveaux marchés a toujours été une préoccupation constante au sein du Syndicat. La perte récente de clients majeurs ne fait que renforcer cette volonté. Plusieurs ententes ont d'ailleurs été conclues en 2012 avec de nouveaux clients et certaines seront reconduites en 2013. Déjà en début d'année, des contacts ont été faits auprès d'anciens acheteurs afin de leur faire connaître notre intérêt à agir comme fournisseur de fibre auprès d'eux.

En 2012, des discussions ont aussi été engagées et des rencontres ont été tenues avec deux groupes distincts de promoteurs internationaux intéressés par la production de granules de bois torréfiées. La demande pour ce type de produit est actuellement en pleine expansion, particulièrement en Europe où les normes environnementales et les pressions populaires visent à réduire la dépendance aux énergies fossiles et nucléaire. La biomasse sous forme de granules devient alors intéressante pour le remplacement du charbon dans certaines centrales thermiques. D'autres rencontres sont prévues en cours d'année avec ces investisseurs potentiels.

Sur le plan régional, l'exercice de négociation avec nos clients actuels devrait se terminer d'ici avril. L'amélioration des parts de marché et des prix de vente restent toujours les deux objectifs principaux de négociation. À ce titre, il est important de rappeler que la réalisation des contingents par les producteurs qui en sont détenteurs est primordiale pour l'atteinte des objectifs de livraison et pour le maintien ou l'amélioration des conditions à convenir. Il en va de la crédibilité de l'agence de vente auprès des ses clients.

L'amélioration continue, nécessaire en période de crise

Une vaste démarche de révision des frais d'administration et des façons de faire a été entreprise à la fin de l'année 2011. Cet exercice s'est évidemment poursuivi en 2012 avec l'engagement du conseil d'administration d'atteindre l'équilibre budgétaire, malgré la perte d'importants marchés, objectif qui a été atteint et dépassé. La direction et le conseil d'administration continueront leurs efforts en 2013 afin de maintenir un niveau de service adéquat aux producteurs, tout en s'assurant de la santé financière de l'organisation.

Le respect et l'application des règlements

En 2012, le Syndicat a entrepris des démarches à l'encontre d'un transporteur hors territoire ayant mis en marché illégalement des bois provenant de municipalités couvertes par le Plan conjoint. Déjà en début d'année, ces démarches ont mené à une audience publique de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), exercice qui se poursuivra au début du mois d'avril. D'autres enquêtes ont aussi été entreprises en fin d'année 2012 pour des cas présumés de mise en marché illégale. Celles-ci se poursuivront évidemment et pourraient éventuellement mener à d'autres procédures judiciaires.

Figure 2

ÉVOLUTION DES LIVRAISONS
BOIS À PÂTES, PAPIERS ET PANNEAUX VENDUS DE 2005 À 2012 (MCS)

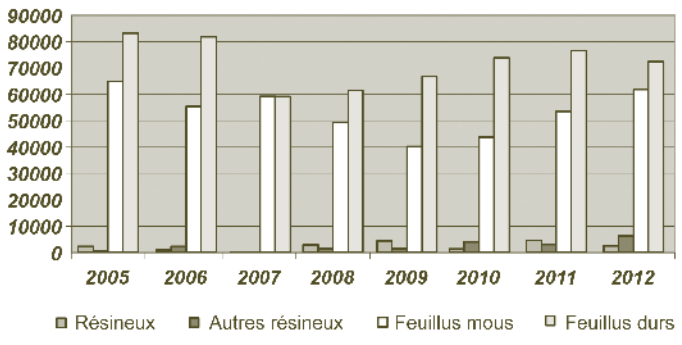

Tableau 6

PRÉVISION DES LIVRAISONS AUX USINES POUR 2013

Usines	Type de produit	Unité	Quantités à livrer pour 2013						Livrées 2012
			Biomasse	Résineux	Autres résineux	Feuillus mous	Feuillus durs	Total	
Coopérative forestière de la Matapédia	Biomasse sous forme de rondins (6pi à 9pi) Résineux et feuillus	tmh	Négociation à venir					-	2 500
Emballages RockTenn	Biomasse brute Résineux et feuillus	tmh						-	199
Groupement forestier de Témiscouata	Biomasse brute Résineux et feuillus	tmh	4 400					4 400	2 966
Raymond d'Auteuil (Saint-Jean-de-Dieu)	Biomasse sous forme de rondins (6pi à 9pi) Résineux et feuillus	tmh	400					400	120
Charbons de bois franc Basques	Bois de 8pi et de 4pi Érable à sucre et bouleau jaune	tmh					2 600	2 600	1 746
Emballages RockTenn	Arbres en longueur Feuillus durs Feuillus mous	tma						-	224
F.F. Soucy	Bois de 8pi Sapin, épinettes	mca						-	3 789
HF Import/Export inc.	Arbres en longueur Feuillus durs	tmh						-	3 388
J.D. Irving Limited	Arbres en longueur Feuillus durs	tmh					3 000	3 000	9 311
Norampac-Cabano	Bois de 8pi Tremble, peupliers Bouleaux Autres feuillus	tmh				33 115	22 778 22 905	78 798	78 695
Twin Rivers inc.	Bois de 8pi Sapin, épinettes	tmh		Négociation en cours				-	194
Tembec-Matane	Bois de 8pi Tremble, peupliers	tmh				Janvier à mars : 4 000 Reste de 2013 : Négociation à venir		4 000	28 895
Uniboard Canada	Bois de 8pi Bois mous Feuillus durs	tmh		Janvier à mars : 3 332 Reste de 2013 : Négociation à venir			Janvier à mars : 16 500 Reste de 2013 : Négociation à venir	19 832	25 988
Total		tmh	4 800	3 332		37 115	67 783	113 030	154 002
Total		tma						-	224
Total		mca						-	3 789

LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Les tableaux 7 et 8 présentent les enveloppes budgétaires allouées aux conseillers forestiers accrédités sur le territoire des agences de mise en valeur des forêts privées des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (secteur Les Plateaux), pour l'année 2012-2013. Une baisse budgétaire de l'ordre de 453 890 $ est observée au Bas-Saint-Laurent par rapport à l'année précédente et une hausse de 42 293 $ pour Les Plateaux.

Outre les 7 M$ du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées*, la région du Bas-Saint-Laurent a bénéficié de 5,19 M$ en provenance du *Programme de création d'emplois*, de 430 960 $ du *Programme d'investissement sylvicole* et de 202 140 $ de l'*Initiative ponctuelle de renforcement des économies forestières du Québec* (aide fédérale).

Il est à noter que depuis l'application de la décision 19, prise par le ministère des Ressources naturelles lors du Rendez-vous de la forêt privée, la répartition budgétaire se fait désormais uniquement selon l'historique de l'année d'opérations 2009-2010, et non plus en fonction des superficies reliées à la clientèle détenue. Les groupements forestiers conservent donc les mêmes parts de budget qu'ils détenaient cette année-là, mais leur offre de services s'adresse maintenant uniquement aux producteurs ayant adhérés à une convention d'aménagement forestière de l'aide regroupée.

Tableau 7

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR — BUDGET 2012-2013
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-St-Laurent

	EXERCICE 2012-2013	
UNITÉ D'AMÉNAGEMENT	**BUDGET RÉVISÉ 2012-2013[1]**	**BUDGET ORIGINAL 2011-2012**
TACHÉ		
Groupement forestier et agricole Taché inc.	1 130 227 $	1 196 851 $
Coopérative forestière Haut Plan Vert	83 622 $	58 866 $
Total	**1 196 649 $**	**1 255 717 $**
TRANSCONTINENTALE		
Groupement forestier de Témiscouata inc.	1 066 315 $	1 181 291 $
Consultant forestier Évolu-Bois	159 172 $	177 269 $
Total	**1 225 487 $**	**1 358 560 $**
EST DU LAC TÉMISCOUATA		
Groupement forestier de Témiscouata inc.	971 366 $	1 044 458 $
Coopérative forestière Haut Plan Vert	19 267 $	17 075 $
Total	**990 633 $**	**1 061 533 $**
DES BASQUES		
S.E.R. des Basques inc.	877 768 $	929 467 $
Coopérative forestière Haut Plan Vert	185 764 $	164 632 $
Total	**1 063 532 $**	**1 094 099 $**
DE LA NEIGETTE		
S.E.R. de la Neigette inc.	1 034 587 $	1 095 491 $
Coopérative forestière Haut Plan Vert	88 178 $	78 146 $
Total	**1 122 765 $**	**1 173 637 $**
DE LA MÉTIS		
S.E.R. de la Métis inc.	1 660 460 $	1 744 806 $
Coopérative forestière Haut Plan Vert	104 694 $	108 029 $
Total	**1 782 354 $**	**1 852 835 $**
DES MONTS		
S.E.R. des Monts inc.	1 028 661 $	1 089 024 $
Val-Montagne inc.	139 000 $	129 234 $
Total	**1 167 661 $**	**1 218 258 $**
DE LA VALLÉE		
S.E.R. de la Vallée inc.	2 163 782 $	2 318 504 $
Val-Montagne inc.	171 680 $	159 616 $
Total	**2 360 461 $**	**2 478 120 $**
KAMOURASKA		
Groupement forestier de Kamouraska inc.	783 612 $	745 208 $
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.	802 310 $	711 388 $
Total	**1 585 922 $**	**1 456 596 $**
NICOLAS-RIOU		
Solifor Nicolas-Riou , S.E.C.	25 000 $	25 000 $
Total	**25 000 $**	**25 000 $**
DU LAC MÉTIS		
Solifor Lac-Métis, S.E.C.	25 000 $	25 000 $
Total	**25 000 $**	**25 000 $**
FARIBAULT		
S.E.R. de la Vallée inc.	25 000 $	
Total	25 000 $	
GRAND TOTAL	**12 545 465 $**	**12 999 355 $**

[1] Budget révisé en date du 7 février 2013.

Tableau 8

TRAVAUX RÉALISÉS (SECTEUR LES PLATEAUX) — Période du 1er avril 2012 au 13 février 2013
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie — Les-Îles

CONSEILLERS FORESTIERS	PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR	PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS	PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES	TOTAL 2012-2013	TOTAL 2011-2012
COOP. SERVICES FORESTIERS MAXIFOR	45 390 $	27 159 $	1 717 $	74 266 $	35 541 $
G.A.F. RISTIGOUCHE	108 980 $	153 910 $	31 131 $	294 021 $	290 453 $
TOTAL	**154 370 $**	**181 069 $**	**32 848 $**	**368 287 $**	**325 994 $**

PPMV 2e GÉNÉRATION :
UN PLAN POUR ORIENTER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT PRIVÉE

Au cours de la dernière année, l'Agence a poursuivi son travail de mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent. La collaboration de plusieurs intervenants à été mise à contribution. Un comité technique, agissant à titre de groupe aviseur, formé d'experts en foresterie de tous horizons, a été consulté à quelques reprises afin d'analyser et commenter les documents produits. Ensuite, plusieurs groupes d'intérêts, composés de propriétaires, conseillers forestiers, industriels, scientifiques et représentants politiques, ont été rencontrés afin de recueillir des suggestions et commentaires qui serviront à bonifier les documents. Cette dernière étape de consultation se terminera en 2013. Enfin, une analyse approfondie des résultats de l'enquête sur les propriétaires forestiers québécois a été effectuée.

L'implication de la permanence du Syndicat s'est surtout faite au sein du comité de gouvernance du projet, qui est formé principalement des administrateurs de l'Agence. Ce comité est appelé à donner son avis sur les différentes questions d'ordre financier et chapeaute la progression du travail.

Rappelons que le PPMV 2e génération comportera deux volets : la connaissance du territoire et la stratégie d'aménagement durable. Sa mise à jour, qui se terminera en 2013, donnera lieu à deux documents présentant la connaissance du territoire, les diagnostics, les enjeux et finalement, les stratégies d'aménagement durable qui guideront les interventions en forêt privée. Bien sûr, les résultats d'un nouveau calcul de possibilité forestière seront également disponibles.

LE CERTIFICAT DE PRODUCTEUR FORESTIER

Au cours de la dernière année, la gestion du certificat de producteur forestier a représenté pour le bureau d'enregistrement, géré par le Syndicat, le traitement de plus de 2 100 dossiers et autant de demandes d'information. Rappelons que cette reconnaissance, accordée par le ministère des Ressources naturelles (MRN), permet à plus de 6 000 détenteurs en région d'avoir accès à l'aide financière des programmes de mise en valeur, de remboursements des taxes foncières et au financement forestier.

Crédit photo : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

La mise en valeur

LE PROGRAMME DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Le *Programme de transfert de connaissances* permet aux propriétaires d'améliorer leurs connaissances tant pour la planification, la gestion, l'exploitation, la protection que la conservation de leur boisé. En 2012, l'offre de formation, de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées, coordonnée par notre Syndicat, a rejoint quelque 250 personnes désireuses de se perfectionner et d'atteindre une plus grande autonomie dans la réalisation de leurs activités forestières.

Des activités de formation

De la théorie à la pratique, certains producteurs ont pu se familiariser avec l'utilisation du matériau bois, à l'occasion de la troisième édition des soirées-conférences, alors que d'autres ont obtenu des conseils plus pratiques lors d'ateliers de formation en petits groupes sur l'abattage directionnel, les critères de sélection de tiges d'avenir en contexte de récolte partielle, le mesurage des bois abattus et la fiscalité forestière.

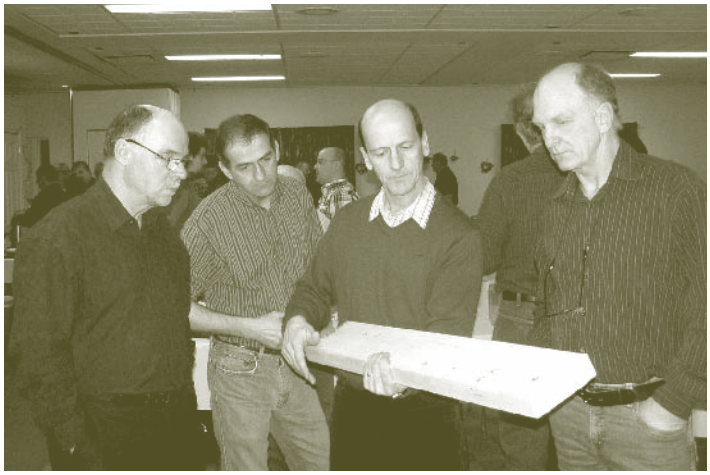

Démonstration de M. Denis Pineault de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent — Soirée-conférence « Le matériau bois et la forêt privée »

Des cahiers spéciaux

Afin d'informer l'ensemble des propriétaires sur différents aspects de la mise en valeur de leurs boisés, deux cahiers spéciaux de l'Agence ont été publiés dans le journal *Perspectives Forêts*. Un sur les utilisations actuelles et futures du matériau bois en lien avec la thématique des trois soirées-conférences et l'autre, sur le portrait des six producteurs forestiers ayant été honorés dans le cadre du concours du Mérite forestier.

Un gala unique et deux visites-terrain : le Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent

Chaque année, la cérémonie de remise des prix, dans le cadre du concours du Mérite forestier, permet la réunion de nombreux intervenants de la forêt privée le temps d'une soirée. Pour les propriétaires de boisés mis à l'honneur, ce prix démontre leur implication et les efforts qu'ils ont déployés en matière d'aménagement forestier durable, mais permet également de démontrer l'importance du soutien financier et technique qu'ils reçoivent. Le Syndicat a poursuivi son implication à titre de mandataire de l'Agence pour l'organisation des activités entourant ce concours, dont le gala et les deux visites-terrain organisées chez les deux propriétaires récipiendaires du *Prix Jean-Guy Gagnon*. Le Syndicat croit en l'importance de cette reconnaissance qui permet de constater la qualité du travail accompli en plus des retombées concrètes sur le territoire.

LAURÉATS 2012 CATÉGORIE « PROPRIÉTÉ DE 80 HECTARES ET MOINS »	
Prix Jean-Guy-Gagnon (1er prix)	M. Jean-Paul Morneau, Rivière-Bleue
2e prix	M. Augustin Bélanger, Les Hauteurs
3e prix	M. Dany Caron, Esprit-Saint
LAURÉATS 2012 CATÉGORIE « PROPRIÉTÉ DE PLUS DE 80 HECTARES »	
Prix Jean-Guy-Gagnon (1er prix)	M. Noël Bérubé, Biencourt
2e prix	M. Sylvain Arsenault , Lac-au-Saumon
3e prix	M. Francis Dubé, Sainte-Rita

De gauche à droite : Francis Dubé, Noël Bérubé, Jean-Paul Morneau, Dany Caron, Sylvain Arsenault et Augustin Bélanger.

REPRÉSENTER LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Présent aux tables décisionnelles qui ont une influence sur l'avenir et le développement de la forêt privée, le Syndicat a poursuivi sa participation à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie - Les-Îles, à la Commission forestière de la MRC des Basques, à la Société d'investissement et de développement forestière inc. (SIDFOR) et au Réseau forêt – bois – matériaux Témiscouata.

La forêt privée : partie prenante de notre culture forestière

Suite aux constats établis par l'étude exploratoire, menée en 2010, dans le cadre de l'élaboration du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) par la Conférence régionale des éluEs (CRÉ) du Bas-Saint-Laurent, des pistes d'action visant la valorisation de la culture forestière au Bas-Saint-Laurent ont été élaborées. Le souhait de se doter d'une démarche régionale réunissant des organismes aux mandats complémentaires en fait partie. C'est dans cette optique que le Syndicat s'est joint à l'Association forestière bas-laurentienne, au ministère des Ressources naturelles (MRN) et à la CRÉ du Bas-Saint-Laurent pour élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique cohérent et concerté afin de valoriser les cultures forestières et le patrimoine forestier bas-laurentiens.

Forum sur la culture forestière

Lors de la dernière année, le Syndicat s'est impliqué dans l'organisation du *Forum sur la culture forestière*, qui s'est tenu le 8 mai à l'Hôtel Rimouski. Cette activité, qui était chapeautée par la CRÉ du Bas-Saint-Laurent, avait pour objectif de faire réfléchir les participants de tous les horizons socioéconomiques sur la question « La forêt, ça vous dit quoi? ». Ils ont également pu s'exprimer autour du grand défi proposé, soit celui de renforcer le sentiment d'appartenance de la population à l'égard de la forêt bas-laurentienne.

Un plan stratégique sur la culture forestière

Les conclusions rattachées au forum ainsi que les rencontres de concertation auxquelles le Syndicat a participé auront permis d'élaborer un plan stratégique conjoint. Ce dernier, qui guidera les actions à venir des différents intervenants impliqués, sera rendu public au cours de l'année 2013.

La Fédération des producteurs forestiers du Québec

Après avoir changé sa dénomination sociale (producteurs de bois pour producteurs forestiers), la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) a fait peau neuve en 2012. Elle s'est dotée d'une nouvelle image qui évoque plusieurs aspects propres à la forêt privée et met de l'avant l'individu qui gère et aménage sa forêt.

Toujours à la défense des intérêts des 130 000 propriétaires qu'elle représente à travers la province, la Fédération s'est impliquée activement dans plusieurs dossiers au cours de la dernière année. Notons, entre autres, celui de la révision du *Programme des remboursements des taxes foncières*, l'entente établie avec Ultramar pour l'obtention d'une réduction du coût du carburant diesel et les représentations concernant l'avenir des programmes de mise en valeur de la forêt privée, pour ne nommer que ceux-là.

De plus, la Fédération a été mandatée par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées du Québec pour mener une enquête portant sur les motivations et les comportements des propriétaires forestiers. Les résultats, qui apportent un éclairage précis sur ce segment important de notre société, ont été diffusés au début de l'année 2013.

La vie syndicale

INFORMER ET DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Divers outils et moyens de communication sont utilisés par le Syndicat pour informer les propriétaires de forêts privées de la région sur des sujets qui les préoccupent, et aussi, pour défendre leurs intérêts auprès des instances gouvernementales.

Le journal *Perspectives Forêts*

Confirmé par les résultats de l'enquête réalisée en 2012 auprès des propriétaires forestiers de l'ensemble du Québec, les journaux et les revues sont la référence première en matière d'information au Bas-Saint-Laurent. Soucieux que les propriétaires de boisés privés desservis par notre Syndicat soient à l'affût des sujets qui les touchent directement, quatre numéros du journal *Perspectives Forêts* ont été publiés au cours de l'année 2012 et distribués aux 8 600 producteurs abonnés au journal.

Le site Web du Syndicat

Le site Web permet aux producteurs de consulter, à tout moment, de l'information à jour sur le Syndicat, la mise en marché, la vie syndicale et sur des sujets traitant de l'actualité forestière. Le Syndicat a d'ailleurs diffusé, lors de la dernière année, près de 10 communiqués de presse sur des sujets touchant la défense des intérêts des producteurs. Le Syndicat demeure à l'affût des tendances et possibilités qu'offrent Internet, tout en respectant les attentes et besoins des producteurs à l'égard de l'information.

Activités médiatiques

Par le biais de ses représentants et dirigeants, l'organisation est interpellée par les médias sur plusieurs sujets en lien avec les questions touchant le secteur forestier. En 2012, le dossier de l'approvisionnement de l'usine F.F. Soucy à Rivière-du-Loup, la fermeture de l'usine Emballages RockTenn de Matane et la reconduction des budgets de la mise en valeur de la forêt privée sont des sujets ayant occupé une large place à l'agenda des activités médiatiques. Loin d'être banal, cet aspect des communications permet de partager les enjeux liés au développement des forêts privées et les défis que doivent relever les producteurs. Une meilleure compréhension et reconnaissance, quant à la place prépondérante qu'occupe la forêt privée dans l'activité socioéconomique bas-laurentienne et gaspésienne, est toujours visée.

La reconduction du *Programme de création d'emplois*

Le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent dénonçait, au printemps dernier, les coupures annoncées au *Programme de création d'emplois* pour l'Est du Québec en demandant au ministre des Ressources naturelles, M. Clément Gignac, de réviser ses positions; ce qui a été fait. La réduction de 3 M$, sur un budget de 12 M$ pour les forêts du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, qui avait été annoncée le 23 mai à l'Assemblée nationale par le ministre, a été revue et annulée.

Rappelons que depuis la création de ce programme, une somme de plus de 5 M$ a été dédiée à la forêt privée du Bas-Saint-Laurent afin de compléter le budget régulier du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées*.

Suite à l'annonce du budget du nouveau gouvernement, à la fin de la dernière année, le Syndicat s'inquiète à nouveau face aux rumeurs persistantes concernant la possible non-reconduction du programme pour 2013-2014. Il poursuivra ses efforts de représentation politique pour le maintien des sommes dédiées aux régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Campagne de représentation

« Que faites-vous pour les producteurs de la forêt privée? »

Une vaste campagne de représentation a été lancée en février par la Fédération des producteurs de bois du Québec afin que le ministre des Ressources naturelles, M. Clément Gignac, révise le Programme des remboursements des taxes foncières (PRTF), qui vise à soutenir les efforts d'aménagement en forêt privée. Des milliers de producteurs, dans toutes les régions du Québec, ont participé à cette initiative en transmettant à leur député une carte postale, qui leur avait été distribuée, demandant des modifications dans les plus brefs délais au PRTF. Les pressions politiques et les discussions avec le ministère des Ressources naturelles (MRN) ont permis de réviser le programme, mais le changement de gouvernement a retardé son adoption par le Conseil des ministres. Les représentations se poursuivent pour ce dossier.

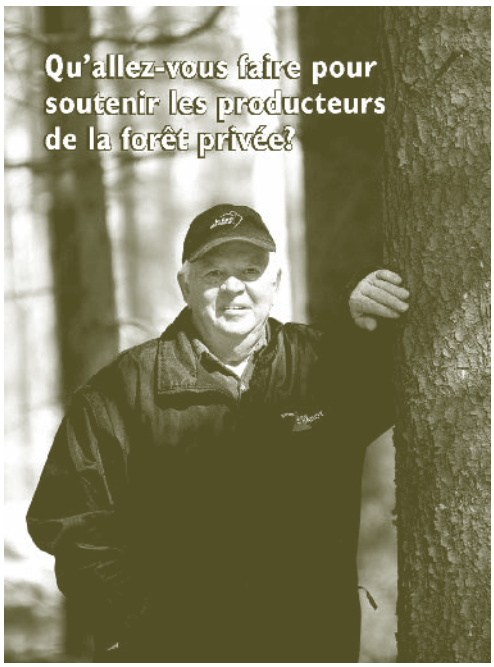

La taxation foncière

Lors de l'assemblée générale annuelle 2012, les membres présents ont adopté, à l'unanimité, une résolution mandatant le Syndicat d'entreprendre des représentations et toute autre action pouvant permettre de réduire le fardeau économique associé aux taxes foncières des propriétés forestières, dont la vocation principale est la production de matière ligneuse. L'assemblée a également demandé à l'organisation syndicale d'amorcer des démarches auprès du gouvernement du Québec afin qu'il modifie la Loi sur la Fiscalité municipale. Entre autres, il était souhaité que la valeur des peuplements forestiers ne soit pas prise en considération dans l'établissement de la valeur foncière des lots boisés.

Depuis, en plus des démarches associées à la mise à jour du PRTF, le Syndicat a adressé une demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de l'époque, M. Laurent Lessard, mais le changement de gouvernement a retardé le traitement du dossier. Les représentations du Syndicat se poursuivront en 2013.

ENCOURAGER LA RELÈVE FORESTIÈRE

Poursuivant toujours la mission de devenir un instrument de promotion des intérêts des jeunes forestiers, la relève forestière du Bas-Saint-Laurent favorise, d'année en année, l'organisation d'activités d'apprentissage et de réseautage. En 2012, une visite à la Seigneurie Nicolas-Riou, propriété de Gestion Solifor, a été organisée. Les participants ont pu, entre autres, discuter avec les responsables de l'aménagement de ce territoire du mode de gestion et des activités d'exploitation propres à la grande forêt privée. Une distribution d'arbres a aussi été organisée à l'occasion du mois de l'arbre et des forêts. Cette activité fut un succès et a permis d'amasser 700 $. Une partie de ces fonds a d'ailleurs permis de financer une visite à l'exposition forestière DEMO International 2012, tenue à l'automne à Saint-Raymond-de-Portneuf.

Distribution d'arbres dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts

HONORER UN PIONNIER DE LA FORESTERIE

Nous ne pouvons dresser le bilan de la dernière année sans saluer le travail de M. Léonard Otis, qui a été honoré à deux reprises : par l'Union des producteurs agricoles, lors de son 88e congrès annuel, en décembre dernier, et par l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), au printemps. Celui qu'on appelle le « jardinier de la forêt » a remporté le prix Laurent-Barré, remis par l'UPA, pour sa contribution exceptionnelle à l'agriculture, à la foresterie et au syndicalisme agricole québécois. La médaille de l'UQAR vise à honorer, quant à elle, sa contribution remarquable à la défense de la ruralité et au développement du Bas-Saint-Laurent.

Âgé de 88 ans, Léonard Otis cumule près de 40 ans d'engagement au sein des structures de l'UPA et du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent. Son principal cheval de bataille aura été de défendre les intérêts des propriétaires forestiers afin qu'ils obtiennent un juste prix pour leurs bois et des mesures d'aide pour aménager leurs forêts. Grand bâtisseur, il est à l'origine du concept de « ferme forestière » mettant en valeur l'aménagement du territoire, dont plusieurs régions du Québec se sont inspirées. D'ailleurs, son livre *Une forêt pour vivre* explique ce concept de gestion communautaire qui permet notamment de pouvoir faire vivre des familles grâce à une exploitation respectueuse de la ressource. M. Otis s'est aussi démarqué dans la mise en marché collective par la mise en place de quatre plans conjoints dans le secteur forestier, par la mise sur pied d'une usine de carton, Norampac Cabano (division Cascades), en plus d'avoir contribué aux scénarios d'implantation des usines Tembec, à Matane, et Uniboard, à Sayabec.

Pour l'ensemble de son engagement, M. Otis a été reçu, en 1983, membre de l'Ordre du Canada. En 2008, Solidarité rurale lui a remis le Grand Prix de la ruralité et en 2010, la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FBFQ), le Prix Henri-Paul Gagnon, pour souligner sa contribution exceptionnelle à la vie syndicale dans le secteur de la forêt privée.

Encore aujourd'hui, ce producteur et syndicaliste de première heure est invité à livrer le fruit de son expérience sur différentes tribunes et ne manque jamais une occasion pour valoriser et défendre les producteurs forestiers et les structures syndicales qui les représentent.

De gauche à droite : M. Robin Breton, président du Syndicat, M. Léonard Otis, M. Pierre-Maurice Gagnon, président de la FPFQ.

Le message du président de la FPFQ

PARLONS REVENUS FORESTIERS

Quel doit être le juste prix du bois? La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) croit qu'un juste prix permet, tant aux fournisseurs qu'aux transformateurs de bois, de faire des profits avec leurs activités respectives. L'un ne va pas sans l'autre : il nous faut des usines compétitives, mais également des producteurs forestiers pouvant réaliser des activités rentables car, autrement, l'un manquera de débouchés pour son bois et l'autre d'un approvisionnement stable.

Face à une industrie en difficulté, les producteurs forestiers québécois ont consenti, au cours des dernières années, d'importantes baisses de prix sur les marchés du bois rond hypothéquant aujourd'hui la rentabilité de leurs activités sylvicoles. En dollar constant, le prix du bois résineux à destination des usines de pâte a ainsi diminué de plus de 20 % entre 2007 et 2012. Pour l'ensemble des producteurs de la forêt privée, les réductions de prix et de livraisons de bois aux usines de transformation se sont traduites par un manque à gagner cumulatif de 1 milliard de dollars sur sept ans.

Au même moment les propriétaires forestiers ont dû payer des taxes foncières en forte progression et répondre à des exigences environnementales croissantes de la part de la population pour protéger les sources d'eau potable, la biodiversité et le couvert forestier.

Tout cela dans un secteur d'activité présentant de hauts risques financiers en raison du temps requis pour faire croître la forêt, des catastrophes naturelles pouvant détruire le capital et des prix du bois inconnus au moment d'effectuer un investissement sylvicole.

Au cours de la dernière année, la FPFQ a donc poursuivi son travail sur cinq fronts pour améliorer le revenu net des producteurs forestiers et partager le risque financier de leurs activités. À l'échelle provinciale, nous avons ainsi :

1. renforcé notre service de veille sur les marchés du bois pour mieux appuyer les négociations des syndicats et offices de producteurs de bois auprès des compagnies forestières;
2. défendu l'accès aux marchés pour les producteurs de la forêt privée par le renforcement du principe de la « résidualité » lors de l'allocation de bois de la forêt publique;
3. accru nos représentations auprès du gouvernement du Québec pour défendre les budgets des programmes de mise en valeur de la forêt privée, et améliorer le Programme de remboursement de taxes foncières, qui nous permettent de partager avec l'État le risque associé aux investissements sylvicoles;
4. amélioré nos communications auprès des producteurs pour mieux transmettre des informations portant, entre autres, sur les mesures de soutien et les formations visant l'augmentation du revenu net;
5. initié des projets d'innovation pour trouver de nouveaux débouchés pour le bois de trituration, réduire les coûts de carburants ou encore contrôler les coûts de notre organisation syndicale.

Enfin, nous avons travaillé à maintenir la cohésion au sein de notre organisation syndicale et à nous rapprocher de nos partenaires traditionnels, puisqu'un meilleur dialogue avec l'industrie forestière et le ministère des Ressources naturelles permettra d'améliorer les conditions des propriétaires et producteurs forestiers.

L'ensemble de ces actions démontre une partie du travail fait par notre organisation syndicale pour défendre les intérêts des propriétaires et producteurs forestiers afin que ceux-ci puissent vivre de leurs activités, tout en générant l'approvisionnement nécessaire à l'industrie forestière.

Pierre-Maurice Gagnon, président
Fédération des producteurs forestiers du Québec

Syndicat des producteurs
forestiers du Bas-Saint-Laurent

284, rue Potvin
Rimouski, Québec G5L 7P5
Téléphone : 418 723-2424
Télécopieur : 418 722-3552
Courriel : spfbsl@upa.qc.ca

www.spfbsl.com

9 300
propriétaires forestiers, un plan conjoint, une voix.

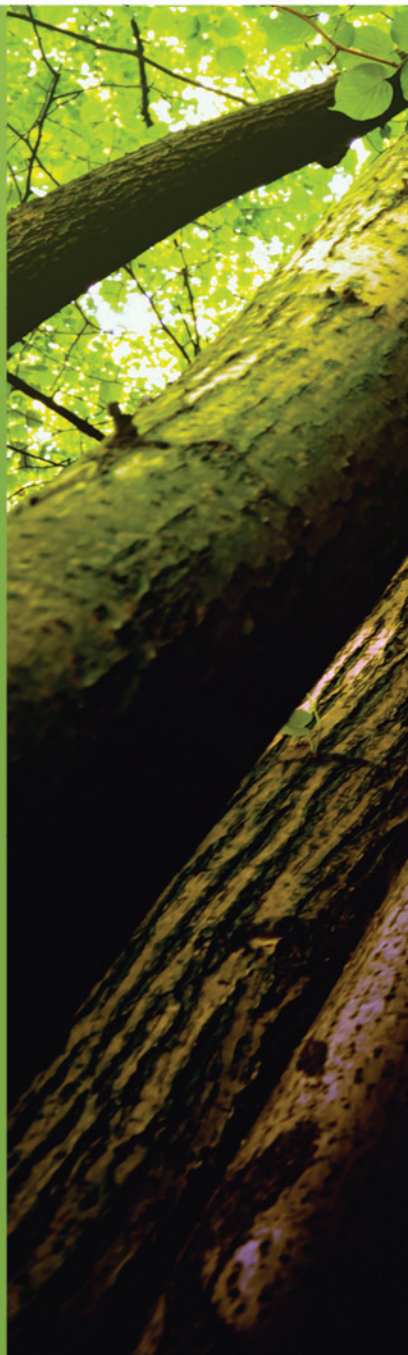

La forêt privée du Bas-Saint-Laurent